

Point de contact SAT/FST-Admin ABST

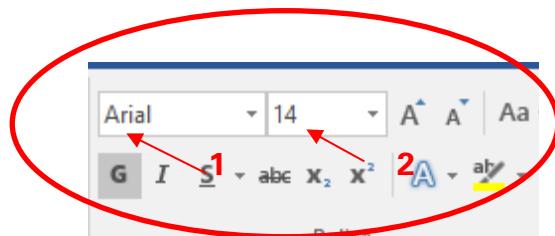
Aide-mémoire modification des statuts et autorisations

Les points suivants doivent être pris en compte lors d'une modification des statuts ou d'une approbation :

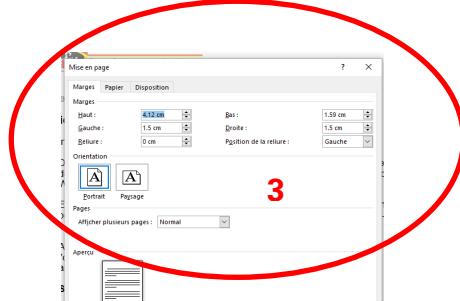
1. Télécharger les statuts types sur le site Internet de l'association cantonale. Les statuts sont disponibles au format Word.
Remarque : il existe différents modèles de statuts :
a : statuts types pour les associations de tir hors service
b : statuts types pour les associations (tireurs sportifs) en rapport avec J+S.
2. Envoyer le projet des statuts modifiés au bureau de contact SAT/FST-Admin de l'Association bernoise des sports de tir pour un examen préliminaire. Si vous le recevez par e-mail, veuillez l'envoyer au format "Word".
3. Après approbation par l'assemblée générale, soumettre **quatre copies**, signées à l'origine et **indiquant la police, la taille de la police et la mise en page**, pour approbation finale au point de contact SAT/FST-Admin ABST. Bevorzugt wird der Ausdruck im Format A4, diese ermöglicht die Ergänzung der Genehmigungsmerke in gleicher Form.

S'il vous plaît envoyer non consolidé.

- (1) Police de caractères (peut être choisie librement)
(2) aille de la police (peut être choisie librement)



- 3) Paramètres de page (peut être librement défini)



4. L'agrément des associations régionales est obtenu par le point de contact SAT/FST-Admin de la ABST.

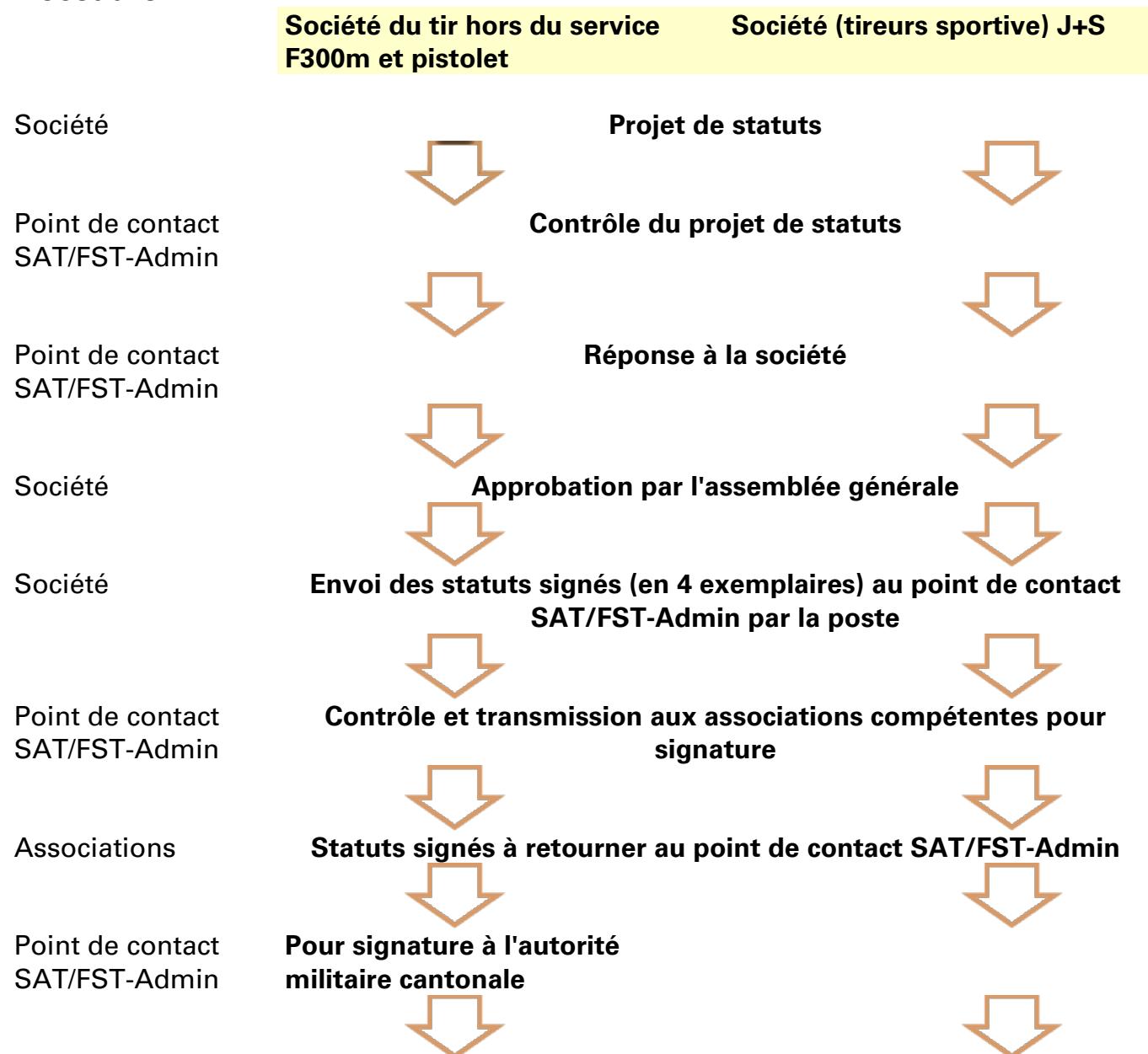
Point de contact SAT/FST-Admin ABST

5. L'approbation de l'autorité militaire est obtenue par le point de contact SAT/FST-Admin du ABST.

Veuillez ne pas joindre de notes d'approbation, elles seront insérées par le point de contact SAT/FST-Admin!

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter

Procédure





Point de contact SAT/FST-Admin ABST

Autorité militaire
cantonale

**tatuts signés à retourner au
point de contact SAT/FST-
Admin**



Point de contact
SAT/FST-Admin

**Statuts (2) retour à la société
1 exemplaire au dépôt ; 1 exemplaire à l'autorité militaire
cantonale**

Ueberstorf, le 20.11.2025